

**Direction Régionale  
de l'Équipement  
Bourgogne**

Dijon, le 13 février 2009

## INVITATION PRESSE

### **Transport routier et Développement durable 27 février 2009 : signature de la Charte régionale pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans les transports routiers de marchandises en Bourgogne.**

Le transport routier de marchandises représente en Bourgogne plus de 11 000 entreprises, employant 12.000 salariés et acheminant plus de 90% des flux de marchandises de la région. C'est aussi un secteur de choix pour la mise en oeuvre concertée des politiques de prévention du changement climatique car il est l'un des plus émissifs en CO<sub>2</sub> ( un sixième des émissions de CO<sub>2</sub> en Bourgogne).

C'est pourquoi, la direction régionale de l'Équipement a pris l'initiative d'animer un groupe de travail associant l'Etat, le Conseil régional, l'ADEME, l'Association pour la Formation Transport et les fédérations représentatives des transporteurs, afin d'accompagner les entreprises régionales volontaires dans la mise en place d'un plan d'actions permettant une réduction de leurs émissions, dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement.

Les signataires de la charte inciteront les entreprises régionales à s'engager dans la démarche (l'objectif est de 15 entreprises bourguignonnes signant la charte en 2009), leur apporteront un soutien technique et s'engagent à mettre en place des actions de communication adaptées pour promouvoir leurs actions.

**La signature de la charte régionale aura lieu le vendredi 27 février 2009, de 10h00 à 12h30, au siège de l'entreprise de transports Régis Martelet ( ZAE Cap Nord, 22 rue Brot, Dijon ) en présence de M. Christian de Lavernée, Préfet de la région Bourgogne , de M. Patriat, Président du Conseil régional, des délégués régionaux de l'ADEME et de l'AFT, et des trois fédérations de transporteurs routiers.**

La manifestation débutera par une visite rapide de l'entreprise de transport, suivie par un échange sur le secteur économique du transport routier en Bourgogne et le développement durable dans les transports, avant la signature de la charte.